

ATTENDU QUE ce règlement doit être approuvé par les personnes habiles à voter et qu'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié de 3 avril 2024 selon les modalités de publication en vigueur.

IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité que le règlement 2024-02-031 relatif à la démolition d'immeubles de la municipalité de Rivière-à-Claude soit adopté.

Une copie du présent règlement sera déposée auprès de la MRC de la Haute-Gaspésie accompagnée d'une demande d'approbation par le conseil de la MRC.

L'intégralité du règlement sera déposé au livre des règlements de la municipalité de Rivière-à-Claude.

DÉPÔT de l'avis du Conseil local du patrimoine concernant le projet de règlement de citation de l'Église St-Évagre

2024-05-079

Pro : M. Jean-Marie Therrien App : Madame Dominique Auclair
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QU'UNE consultation publique du Conseil local du patrimoine a eu lieu de 10 avril 2024 pour présenter le projet de règlement numéro 2024-04-057 à la population ayant pour objet de citer l'immeuble situé au 396 rue Principale Est à titre de bien patrimoniale ;

ATTENDU QUE l'immeuble présente un intérêt patrimonial pour sa valeur historique, architecturale, paysagère, urbanistique et identitaire et que la conservation de cet immeuble est d'intérêt public. ;

EN CONSÉQUENCE le Conseil local du patrimoine demande au Conseil municipal de prendre acte de son avis favorable à la citation de l'église St-Évagre comme immeuble patrimonial et demande au Conseil municipal de procéder à cette citation.

DEMANDE – Modification de la date de nomination pour les membres du CCU pour répondre aux exigences du MAMH

2024-05-080

Pro : Mme Dominique Auclair App : M. Allen Tremblay
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipale et de l'habitation rend obligatoire la formation de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme dès le mois de juin 2024 ;

ATTENDU QUE la constitution du Comité consultatif d'urbanisme a été entériné par règlement (2022-06-058) en juillet 2022 et que les membres actuels du CCU ont été nommés en octobre 2022 ;

ATTENDU QUE le terme d'office des membres du Comité consultatif d'urbanisme est de deux ans (Art. 4, Rég. 2022-06-058) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans un désir d'économie, ne souhaite pas former des membres qui ne seraient pas de l'équipe pour le prochain mandat ;

IL EST PROPOSÉ et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le conseil procède à la nomination, pour le prochain mandat de deux ans, des membres formant le CCU lors de la séance ordinaire prévu le 3 juin 2024. Par la suite, la direction générale fera l'inscription des membres nommés auprès de l'Association québécoise d'urbanisme.

DEMANDE – Budget pour formation obligatoire des membres du CCU

2024-05-081

Pro : Mme Johanne Castonguay App : M. Roberge Castonguay
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QUE le Ministère des affaires municipale et de l'habitation rend obligatoire la formation de tous les membres du Comité consultatif d'urbanisme dès le mois de juin 2024 ;

ATTENDU QUE la formation offerte par l'Association québécoise d'urbanisme semble la mieux adaptée aux besoins du Comité consultatif d'urbanisme. Cette dernière sera disponible dès le mois de juin 2024. Les coûts sont de 95\$ pour les membres, et de 125\$ pour les non-membres.

IL EST PROPOSÉ et adopté à l’unanimité des conseillers présents que le conseil municipale couvre les frais de formation représentant un montant maximal de 920\$ taxes incluses pour la formation des 6 membres du CCU et de la direction générale. Ce montant n’étant pas inscrit au budget de l’année, il sera prélevé à même le surplus accumulé.

DÉSIGNATION des fonctionnaires responsables en matière d’urbanisme – Application de la réglementation municipale d’urbanisme

2024-05-082

Pro : M. Allen Tremblay

App : M. Roberge Castonguay

Et adopté à l’unanimité des conseillers présents.

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Conseil municipal de Rivière-à-Claude doit désigner les fonctionnaires qui sont responsables de délivrer les permis et certificats d’autorisation ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’étendre la désignation aux permis et certificats d’autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d’application municipale en matière d’environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU’il y a également lieu d’étendre la désignation à l’ensemble des pouvoirs et devoirs conférés aux inspecteurs en bâtiments en application de la réglementation municipale d’urbanisme et de protection du patrimoine culturel ;

CONSIDÉRANT QU’une entente pour la fourniture de services en matière d’urbanisme, d’environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la municipalité de Rivière-à-Claude et la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés pour refléter la nouvelle structure organisationnelle du service de l’aménagement et de l’urbanisme de la MRC de La Matanie ;

CONSIDÉRANT QU’que la MRC de La Matanie a pourvu le poste d’adjoint technique en urbanisme pour la saison estivale 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Conseil municipal de Rivière-à-Claude désigne les personnes qui suivent, lesquelles sont à l’emploi de la MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaires désignés pour la délivrance des permis et certificats d’autorisation et pour l’exercice des pouvoirs et responsabilités conférés à l’inspecteur en bâtiments en application de la réglementation municipale d’urbanisme et de protection du patrimoine culturel :

- Monsieur Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
- Monsieur Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;
- Madame Laurie Savard, inspectrice en bâtiments ;
- Monsieur Mathieu Bérubé, inspecteur en bâtiment ;
- Monsieur Jérôme Gauthier, inspecteur en bâtiments (surnuméraire).

Que le Conseil municipal de Rivière-à-Claude nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

- Madame France Paquet, adjointe et cheffe d’équipe aménagement, urbanisme et inspection ;
- Monsieur Uendi Kapera, adjoint technique en urbanisme (pour l’été 2024 seulement) ;
- Mme Valérie Charest, urbaniste, directrice de l’aménagement et de l’urbanisme ;

QUE, sur recommandation du Service d’urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Nataly Morin Ferland, soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désignée.

APPEL DE PROJETS – Programme d’infrastructures municipales pour les aînées (PRIMA)

2024-05-083

Pro : Mme Johanne Castonguay

App : M. Allen Tremblay

Et adopté à l’unanimité des conseillers présents.

Un montant de 4 200\$ sera prélevé sur la réserve du Lav III et la balance de 3 000\$ sera à la charge de la municipalité à même le budget déjà prévu à cet effet. Si des travaux supplémentaires sont nécessaires, la municipalité octroiera des contrats à la pièce.

C) Présentation soumission pour le serveur-monoposte (administration)

2024-05-085

Pro : Mme Dominique Auclair App : M. Allen Tremblay
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la Municipalité de Rivière-à-Claude renouvelle l'équipement informatique de la direction-générale pour un serveur-monoposte incluant une station de travail avec deux disques durs (RAID 1), un écran 27 pouces, un batterie UPS pour sécuriser en cas de surtension des appareils. Le montant inclus la livraison et l'installation ainsi que le transfert des données par PG Solutions. Le coût total est de 3 314.16\$ incluant les taxes. Aussi, la Suite Microsoft PRO en formule d'abonnement annuel incluant 1TO d'espace de stockage au coût de 90.83\$ taxes incluses est choisi. La dépense n'ayant pas été mise au budget, elle sera prélevée au surplus accumulé.

D) Horaire du bureau municipal pour la saison estivale

2024-05-086

Pro : M. Allen Tremblay
App : Mme Dominique Auclair
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

De la semaine du 24 juin à la semaine du 9 juin inclusivement, le bureau municipal fermera à 11h30 tous les jeudis et ceci pour permettre à la direction générale de prendre ces jours de vacances alloués.

E) Ajouter une taxation commerciale pour 2025 (taxes à taux variées, taxe commerciale et/ou taxe de service catégorisée)

Une présentation des modalités de taxation supplémentaires des municipalités avoisinantes est présentée en préséance. Les élus décident à l'unanimité de reporter la réflexion à la suite du dépôt du nouveau rôle triennal.

F) Facture déneigement supplémentaire

2024-05-087

Pro : Mme Johanne Castonguay App : M. Jean-Marie Therrien
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QUE la tempête de neige du 25 avril a nécessité un déneigement supplémentaire selon l'entente au contrat, un montant de 1 839.60\$ sera payé au Entreprises Marc Ouellet Inc.

G) Corvée du Grand ménage de printemps

2024-05-088

Pro : Mme Johanne Castonguay App : M. Jean-Marie Therrien
Et adopté à l'unanimité des conseillers présents.

ATTENDU QU'UN groupe de citoyen.es organisent une journée de corvée de nettoyage des bordures de routes de la municipalité le vendredi 10 mai ;

IL EST PROPOSÉ que la municipalité fournisse les sacs de poubelle et une collation pour soutenir l'activité.

Le conseil municipal remercie tous les participants.

Période de questions

En période de question, il est soulevé que les résidents de la route Castonguay à la hauteur de la Coopérative de plein-air RAC laissent des objets en bordure de route. Aussi, un fil électrique est disposé en travers de la route. Un avis sera donné au responsable de la Coopérative.

Clôture de l'assemblée

2024-05-089

À 19h50, sur proposition de Mme Johanne Castonguay, l'assemblée est levée.

Je, Réjean Normand, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »

Réjean Normand, maire

Nataly Morin Ferland, d.g & g-t